

**SOCIETE DE JARDINERIE ET D'AMENAGEMENTS EXTERIEURS
S.O.J.A.E**

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 60.979,61 €
Siège Social : RN 31 – FROYERES
60190 CHOISY LA VICTOIRE

R.C.S BEAUVAIS 331 844 175

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA COLLECTIVITE
DES ASSOCIES**

60 - 01
Greffé du Tribunal
de Commerce de Beauvais
DÉPÔT N° 242131
DU 22 NOV 2004

L'AN DEUX MIL QUATRE,

Le 16 août 11 Heures,

Les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège de la société sur convocation du gérant.

R.C.S. Beauvais
N°
N° de gestion

85632

Les documents suivants ont été adressés aux associés, savoir :

- Le rapport du Gérant,
- Le texte des résolutions

L'assemblée est présidée par Monsieur Didier POTET, agissant en qualité de gérant.

Après avoir déclaré qu'il possède personnellement :
sept cent quatre vingt dix huit parts, ci 798

Le Président constate qu'assistent à la réunion :

- Monsieur Nicolas POTET
propriétaire de
une Part, ci 1

- Mademoiselle Fanny POTET
propriétaire de
une Part, ci 1

TOTAL DES PARTS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL
HUIT CENTS parts, ci 800

Soit TROIS (3) associés détenant HUIT CENTS (800) parts sociales sur les HUIT CENTS (800) parts sociales émises par la société.

Les associés peuvent valablement exprimer leur vote.

Lecture est donnée de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- nomination d'un commissaire aux comptes titulaire
- nomination d'un commissaire aux comptes suppléant

Le Président dépose sur le bureau de l'assemblée les documents suivants :

- le rapport du gérant;
- le texte des résolutions soumises à l'assemblée

Q

Le président déclare à l'assemblée qui lui en donne acte que les associés ont pu exercer au siège social le droit de communication qui leur est reconnu par les textes.

Lecture est donnée du rapport de la gérance.

La discussion est ensuite ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion est close et le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour non sans avoir vérifié, avant chaque vote, le maintien des conditions requises pour son intervention régulière.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés nomme pour une durée de six exercices :

- Monsieur Philippe LAFLEUR, exerçant à MARGNY LES COMPIEGNE (60280) 19 rue des gouttes d'or, en qualité de commissaire aux comptes titulaire;

- Monsieur PONTHEUX, exerçant à NESLE (80190) 7 Rue Léonce LEROY. rue de Niepce, Immeuble Les Tertiales, en qualité de commissaire aux comptes suppléant qui exercera de plein droit les fonctions de commissaire aux comptes en cas de cessation des fonctions de Monsieur Philippe LAFLEUR.

- Messieurs Philippe LAFLEUR et PONTHEUX remplissent les conditions requises pour exercer les fonctions de commissaires aux comptes dans notre société.

Leurs fonctions expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix attachées aux parts émises par la Société.

DEUXIEME RESOLUTION

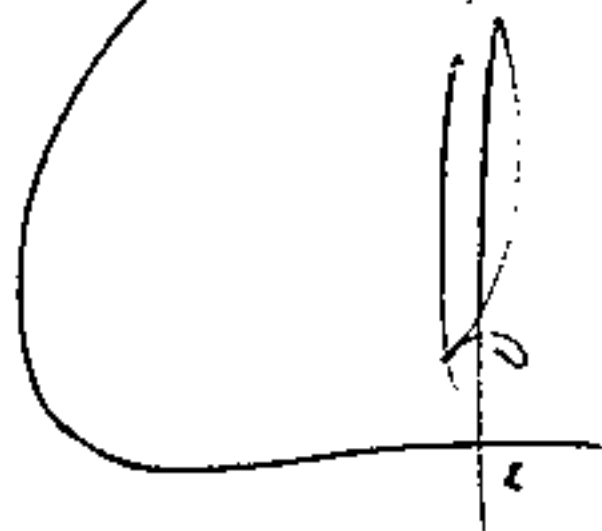
La collectivité des associés confère tous pouvoirs à la gérance pour effectuer ou faire effectuer les formalités de publicité afférentes aux résolutions qui viennent d'être adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix attachées aux parts émises par la Société.

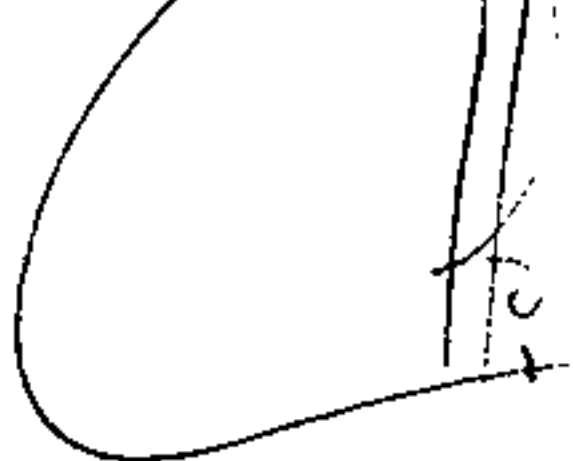
L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 11 Heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le Présent procès-verbal signé par les Associés.

Didier POTET



Nicolas POTET



Fanny POTET

